Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Arrêté n°AG/26/149

Modification de la Commission Intercommunale pour l'accessibilité de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

Le Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » qui fixe le principe d'une accessibilité généralisée, intégrant tous les handicaps, qu'ils soient d'ordre physique, visuel, auditif ou mental,

Vu l'article L. 2143- 3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2026/CC115 du 23 juin 2026 par laquelle le Conseil communautaire a approuvé la modification de la Commission Intercommunale pour l'accessibilité de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

ARRETE

ARTICLE 1 - Composition
La Commission Intercommunale Accessibilité (CIA) est composée comme suit :

- Représentants élus de la Communauté d'Agglomération, identifiés sur la base de la Charte Handicap au nombre de 9

Le rattachement au titre de leur délégation pour les élus suivants :

- Le Président de la Communauté d'Agglomération, Monsieur Olivier GACQUERRE
- L'élu en charge de l'aménagement de l'attractivité et du rayonnement du territoire, Monsieur David THELLIER
- L'élu en charge de la mobilité durable, Monsieur Sébastien DARRAS
- L'élu en charge du logement et de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier, Monsieur Serge MARCELLAK
- L'élu en charge du handicap et de l'accessibilité, Madame Dorothée OPIGEZ
- L'élu en charge de l'animation du Territoire Nord, Monsieur Benoît DELBECQUE
- L'élu en charge de l'animation du Territoire Est, Madame Sylvie ROSE
- L'élu en charge de l'animation du Territoire Ouest, Madame Rosemonde MULLET
- L'élu en charge de l'animation du Territoire Sud, Monsieur Grégory STACH

- Représentants des communes de + de 5 000 habitants (actuellement 17 communes)

Monsieur Grégory DEBAS, Maire de la commune d'Annezin,
Monsieur Nicolas CARRÉ, Maire de la commune d'Auchel,
Monsieur Julien DAGBERT, Maire de la commune de Barlin,

Monsieur Francis CORDONNIER, représentant de la commune de Béthune,
Monsieur Arnaud FIGENWALD, Maire de la commune de Beuvry,
Monsieur Steve BOSSART, Maire de la commune de Billy-Berclau,
Monsieur Ludovic PAJOT, Maire de la commune de Bruay-la-Buissière,
Monsieur Ludovic IDZIAK, Maire de la commune de Calonne-Ricouart,
Monsieur Jacky LEMOINE, Maire de la commune de Divion,
Monsieur Jean-Michel DUPONT, Maire de la commune de Douvrin,
Monsieur Grégory FOUCAULT, Maire d'Haillicourt,
Monsieur Jean-Marie CARAMIAUX, Maire de la commune d'Hersin-Coupigny,
Monsieur Steven THIRY, Maire de la commune d'Houdain,
Monsieur David THELLIER, Maire de la commune d'Isbergues,
Monsieur Raphaël ERALDI, Maire de la commune de Lillers,
Monsieur Mason MOREAU, Maire de la commune de Marles-les-Mines,
Monsieur Jacques SWITALSKI, représentant de la commune de Nœux-les-Mines.

- Représentants d'associations ou organismes, désignés par le Président après appel à candidature au nombre de 10 et répartis comme suit :

- 2 représentants des usagers du territoire,

  - Madame Céline LEMAIRE, demeurant sur le territoire de Vieille-Chapelle,
  - Madame Nathalie LENAIN, demeurant sur le territoire de Verquigneul.

- 4 représentants d'associations ou d'organismes de personnes en situation de Handicap (tous types de Handicap)

  - APEI – Arrondissement de Béthune – Monsieur Mickaël CARDON – Président / adjoint
  - APF France Handicap – Madame Patricia DEDOURGE – Adhérente/Bénévole
  - Les PEP'62 – Monsieur Fabrice LEGRAND – Directeur CAMSP Fouquières et Auchel
  - EPDAHAA – Madame Betty VANRUMBEKE – Assistante sociale

- 2 représentants d'associations ou organismes pour les personnes âgées,

  - Club Union & Loisirs - Madame Géraldine LEROUX – Trésorière
  - La Vie Active – Monsieur Michel HEDIN - Administrateur

- 2 représentants des acteurs économiques

  - CCI Hauts de France – Madame Marie-Françoise LE BERRE – Membre Elu
  - CMA Hauts de France – Monsieur Freddy GUILBERT - Président de la Commission Territoriale de Béthune.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, et copie en sera adressée au Sous-préfet et aux membres de la commission.

Article 4 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture le : 09 SEP. 2026
Et de la publication le : 09 SEP. 2026

Le Président,

Olivier GACQUERRE

Fait à Béthune, le 09 SEP. 2026

Le Président

Olivier GACQUERRE